

## **ACCUEILLIR DES AUDITEURS/AUDITRICES DE JUSTICE EN STAGE DANS SA STRUCTURE**

L'École nationale de la magistrature est en relation avec environ 26 structures spécialisées dans l'accompagnement en addictologie pour accueillir des auditeurs et des auditrices de justice (élèves magistrat-e-s) en stage extérieur (CSAPA, CAARUD, services hospitaliers...)

Ce stage d'une durée de sept semaines intervient de février à mars, en fin de cursus, après la période d'étude et de stage des auditeurs de justice. Il se situe en alternance avec le stage international qu'effectueront certains auditeurs de justice pendant 3 semaines sur la même période.

Il permet :

- d'appréhender un environnement professionnel autre que judiciaire et de favoriser l'ouverture sur des connaissances diversifiées et sur des techniques autres que juridictionnelles ;
- de développer une faculté d'adaptation par l'insertion dans un milieu nouveau ;
- de découvrir et de connaître une autre organisation professionnelle, ses réalités humaines, économiques et sociales ainsi que ses contraintes ;
- d'apprendre à travailler avec des interlocuteurs différents des partenaires habituels et nécessaires de l'institution judiciaire ainsi que sur des problématiques nouvelles ;
- d'acquérir une culture générale de l'entreprise, de l'administration, des institutions nationales.

➔ Les structures souhaitant accueillir des auditeurs/auditrices de justice en stage extérieur peuvent se rapprocher de :

Mme Sandra DESJARDIN, magistrat, chargée de mission :

Tél : 05.56.00.10.10

Mail : [stage-exterieur.enm@justice.fr](mailto:stage-exterieur.enm@justice.fr)